Document de travail provisoire

Ce document n'a pas été approuvé par le conseil municipal de la commune. Il est fourni à titre indicatif dans le cadre de la concertation, il est non opposable et a vocation à évoluer au fil du temps.

Légende

Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescriptions graphiques du règlement

Emplacement réservé (ER)

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Servitude de mixité sociale (SMS)

Espaces boisés classés (EBC)

Marge de recul des voiries départementales

Marge de recul : 15 m

Prescriptions écologiques

Préservation des pelouses sèches

Préservation des ripisylves

Préservation des puits / mares

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou paysager

Protection paysagère

Protection d'arbres remarquables (bosquets)

Protection d'arbres remarquables (alignement d'arbres remarquables)

Protection d'arbres remarquables

Protection d'éléments de patrimoine bâti

Informations complémentaires

Bâtiment non cadastré

Bâtiment

Parcelle cadastrale

0 — 250 — 500 m
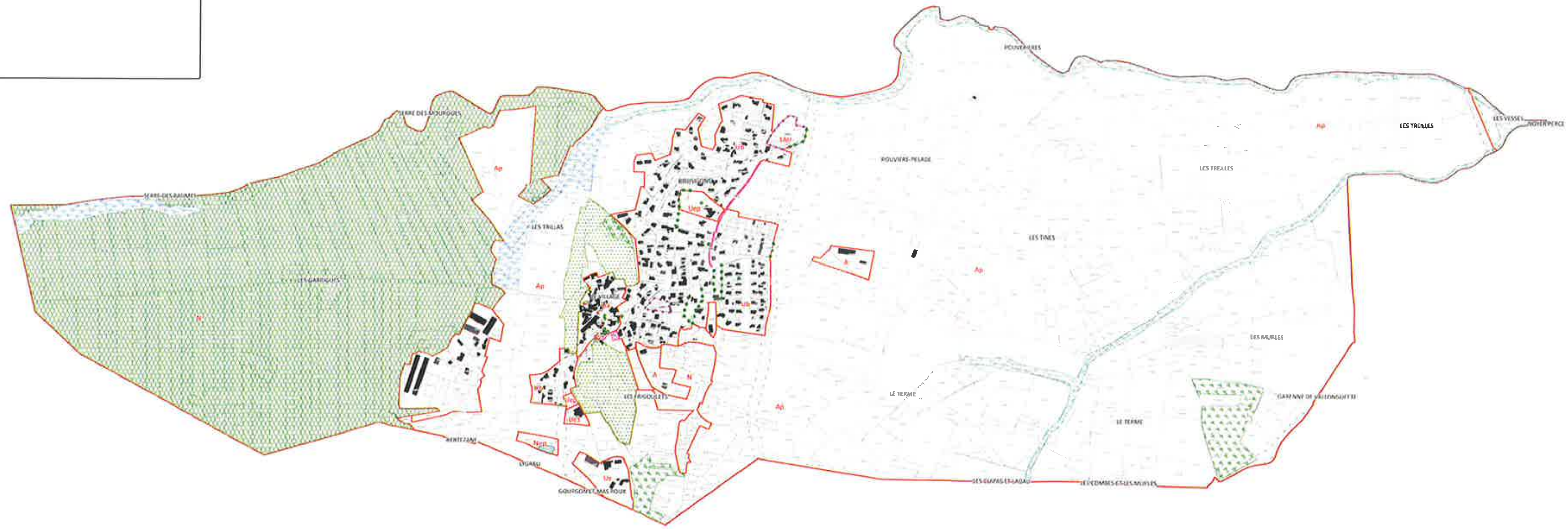
N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	[illegible] chemin des [illegible]	Commune	[illegible] ha
ER 2	Création de parc de stationnement	Commune	[illegible] ha